

COMMUNE D'APACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Département de la
Moselle

Arrondissement de
Thionville - Est

Conseillers élus
15

Conseillers en fonction
15

Conseillers présents
13

Séance du 30/08/2018

Sous la Présidence de Mr GUTIERES Patrick, Maire.

Etaient présents :

	FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
REINSBACH Joséphine	HEYD Marcel	CYRON Véronique
Van KOUWEN Wouter	WOLF Anne	RAMPONI André
LELLIG Rachel	LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia
SCHMITT Sandrine		

Absent avec procuration :

Absent sans procuration : ENGELBERT Nicole, SCHWEITZER Jean-Marie

Absent excusé : ENGELBERT Nicole

Absent non excusé : SCHWEITZER Jean-Marie

Secrétaire de séance : Roméo LUCARELLI

Convocations distribuées le 24 juillet 2018

N° 20180830-SO-07-D01

Objet : Salle polyvalente Pierre HALLE : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Vu la délibération n° 20180425-SO-04-D02 du conseil municipal en date du 25-04-2018 approuvant le projet de transformation et l'extension de la salle polyvalente Pierre Halle ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la transformation et l'extension de la salle polyvalente Pierre Halle, une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée, pour la conclusion du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que l'offre du cabinet ESPACE ARCHITECTURE SA de Saint-Avold est le mieux-disant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** le marché de maîtrise d'oeuvre pour la transformation et l'extension de la salle polyvalente Pierre Halle au groupement suivant :
 - ESPACE ARCHITECTURE SA (Mandataire du groupement)
Représenté par Monsieur Michel GEOFFROY, Directeur Général Délégué
Adresse: 42 Avenue de Longchamp
BP 10265
57507 Saint-Avold Cedex
Tél: 03 87 93 92 30
Email: contact@espace-architecture.fr
 - GENIETEC (Cotraitant n°1)
Représenté par Monsieur Anaël DULONG, Chef de Projets
Adresse: 1 rue du Wenheck
57730 Valmont
Tél: 03 87 32 48 59
 - TECH'FLUIDES SARL (Cotraitant n°2)
Représenté par Monsieur Jannick BOUCHON, Gérant
Adresse: 4 rue de Coinville
57255 Sainte Marie Aux Chênes
Tél: 03 72 39 50 19
Email: CONTACT@TECHFLUIDES.COM
 - DSP INGENIERIE (Cotraitant n°3)
Représenté par Monsieur Philippe DOS SANTOS, Gérant
Adresse: 36 rue des jardins
57050 Le Ban Saint Martin
Tél: 03 87 30 86 95
Email: dspingenierie@orange.fr

En conséquence, le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer auprès de l'étude PIROUX-FARAVARI tout document actant, en bonne et due forme et donc par acte notarié, la rétrocession effective des voiries, réseaux et divers du lotissement fondé par la société BLWA au profit de la commune d'Apach et ceci à titre gracieux, la commune devant supporter les frais de notaire induits.

Après délibération, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout acte établi par l'étude ci-avant désignée et nécessaire en vu de la rétrocession en question.

N°20180830-SO-07-D05

Objet : Ecole élémentaire - avenant pour reconstruction de l'escalier de la cour

Le Maire rappelle aux membres du Conseil le contenu de la délibération 20180612-SO-05-D07 attribuant le marché portant sur la reconstruction de l'escalier Est (côté cour) de l'école élémentaire à l'entreprise Alain LICHT d'Apach et demande à l'adjoint en charge du suivi du chantier en question de rendre compte de l'état d'avancement du chantier.

Il s'avère que pour obtenir une exécution soignée des travaux supplémentaires sont à entreprendre tels que le remplacement de la marche palière, la reprise de l'enduit de façade, la réalisation d'un enrobé dans l'emprise de l'ancien escalier, le traitement de surface de l'escalier et des murs... Le coût des travaux supplémentaires atteint un montant de 7'362,61€HT soit 8'835,14€TTC

Après délibération, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de valider l'avenant portant sur les travaux complémentaires mentionnés au devis 111/18 en date du 24 août 2018 de l'entreprise Alain LICHT et autorise le Maire à signer la commande des travaux y relatifs.

	FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
REINSBACH Joséphine	HEYD Marcel	CYRON Véronique
Van KOUWEN Wouter	WOLF Anne	RAMPONI André
LELLIG Rachel	LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia
SCHMITT Sandrine	SCHWEITZER Jean-Marie	ENGELBERT Nicole

Pour extrait conforme au registre,
APACH, le 31/08/2018
Le Maire



